

Une utilisation responsable des contenus est un gage de qualité à long terme

Copier et utiliser correctement



Les manuels sont protégés par le droit d'auteur. Une version révisée du droit d'auteur suisse est entrée en vigueur le 1er avril 2020.

La campagne «Fair kopieren und nutzen» (copier et utiliser correctement) coordonnée par la SBVV (le pendant allemand de LivreSuisse), vise à informer les enseignant-e-s sur la façon d'utiliser le matériel didactique sans enfreindre le droit d'auteur.

Les enseignant-e-s organisent leur enseignement comme ils l'entendent. Ils utilisent comme base la documentation scolaire officielle dans les différentes matières et, en fonction du niveau d'apprentissage des élèves et de leurs propres aspirations, recourent à d'autres matériels pédagogiques qu'ils tirent de différentes sources, comme Internet ou d'autres manuels.

La préparation se fait souvent en groupe, ce qui fait que cet apport de matériel est utilisé en dehors de leur propre classe.

Utilisation correcte

Les enseignant-e-s ne se rendent pas forcément compte que le matériel didactique n'est pas toujours disponible gratuitement et qu'il ne peut pas nécessairement être utilisé et diffusé comme bon leur semble. Lorsqu'ils font des copies, ils ne pensent certes pas à mal ; bien au contraire, ils veulent transmettre le meilleur à leurs élèves tout en essayant de jongler avec un budget serré, en évitant p. ex. l'achat d'un ouvrage didactique. Or, comme il n'est pas permis de se servir dans un supermarché sans payer la marchandise, la propriété intellectuelle est un bien protégé qui ne peut pas être utilisé n'importe comment. C'est de cela qu'il s'agit en fin de compte.

« Le matériel didactique n'est pas toujours disponible gratuitement. »

Le droit d'auteur suisse régit l'utilisation de la propriété intellectuelle, dont font partie notamment les manuels. Une version révisée de la loi est entrée en vigueur le 1er avril 2020, afin d'adapter le droit d'auteur à l'ère d'Internet.

1 Utiliser correctement les différents supports d'enseignement (Foto © 123rf.com)

les supports d'enseignement

La qualité a un prix

Les enseignant-e-s sont tenus de respecter la loi non seulement pour des questions d'ordre moral, mais également dans leur propre intérêt.

En effet, les manuels sont conçus par des éditeurs qui financent tous le développement et la production de ceux-ci par le produit de leur vente, une activité très exigeante et coûteuse. La transition vers le numérique comporte des défis qui ne leur facilitent pas la tâche. La qualité élevée aux niveaux du contenu, de la didactique, de la linguistique et de la conception est garantie grâce à l'implication de nombreux spécialistes (direction de projet, conseiller-ère-s spécialisé-e-s en didactique, auteur-e-s, illustrateur-trice-s, graphistes et lecteur-trice-s). Les ouvrages doivent être composés, imprimés ou mis en ligne sur une plateforme Internet. S'ils sont copiés sans être achetés, le manque à gagner aura inévitablement une influence sur la qualité des futurs supports d'enseignement. C'est le début d'un cercle vicieux.

Sensibiliser le corps enseignant

Forts de ce constat, la VSLCH (le pendant allemand de la CLACESO, Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire), la société de gestion ProLitteris et de nombreux éditeurs de manuels ont lancé la campagne «Fair kopieren und nutzen» (www.fairkopieren.ch) sous la direction de la SBVV. Son objectif est d'informer le corps enseignant sur la manière dont il peut utiliser les différents supports d'enseignement dans le cadre scolaire sans enfreindre le droit d'auteur.

Vous trouvez de plus amples informations (en allemand) sur la reproduction de supports d'enseignement sous www.fairkopieren.ch



Qu'est-ce qui est autorisé ?

Extraits d'ouvrages écrits

Autorisé

- Reproduire pour sa classe des articles de journaux et de revues ou des chapitres de livres sans lien entre eux
- Inclure des extraits dans ses propres documents de cours

Non autorisé

- Partager des extraits via Internet (médias sociaux inclus)
- Partager des compilations d'extraits avec d'autres enseignant-e-s

Sauvegarde et archives

Autorisé

- Sauvegarder des extraits d'ouvrages sur un disque dur ou un serveur comme documentation à utilisation interne
- Réutiliser en classe des extraits d'ouvrages sauvegardés

Non autorisé

- Mettre des extraits d'ouvrages à la disposition d'autres enseignant-e-s
- Produire et diffuser ses propres manuels à partir d'ouvrages de tiers

Ouvrages illustrés, photographies

Autorisé

- Copier, numériser et enregistrer pour la classe des illustrations et des photos publiées

Non autorisé

- Utiliser des ouvrages illustrés en dehors de la classe ou du programme scolaire (p. ex. comme divertissement)
- Partager des ouvrages illustrés via Internet (médias sociaux inclus)

Ouvrages écrits complets

Autorisé

- Distribuer ou prêter durant l'enseignement des journaux, revues et livres achetés
- Faire lire des textes en classe
- Utiliser des fichiers et des plateformes en respectant les contrats de licence

Non autorisé

- Copier, numériser, enregistrer ou partager par Internet (médias sociaux inclus) intégralement ou en partie des ouvrages disponibles dans le commerce